

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

AMITIE PARTAGE

Cette commission se réunit un vendredi par mois de 14h à 16h30

La responsable doit s'assurer que tous les participants soient à jour de leurs adhésions.

LA RESPONSABLE DOIT:

- Etablir tous les 6 mois le planning des manifestations avec les thèmes des animations et en faire la proposition à la présidente avant la diffusion aux adhérents de cette commission.**

- Rechercher des thèmes d'animations se rapprochant le plus de L'esprit «amitié partage».**

- Tenir à jour le tableau des présences et organiser si nécessaire le Transport des personnes qui en ont besoin.**

- Tenir à jour le suivi budgétaire de la commission.**

- S'assurer de la bonne tenue du matériel de l'armoire N°2 en se Référant à l'inventaire présent à l'intérieur. Si nécessaire Réapprovisionner les produits consommables manquants (boissons, café , sucre, tisanes , serviettes en papier.....)**

-Assurer le nettoyage de la salle

-Préparer pour l'Assemblée Générale le bilan de l'année écoulée ainsi

Que les perspectives pour l'année à venir

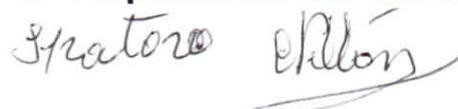
IMPORTANT :

Si toutefois la responsable ne peut assurer des manifestations prévues au planning ,celles-ci seront annulées , elle doit en informer la présidente et la responsable de la gazette suffisamment à l'avance.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Baud', with a long horizontal stroke extending to the right that ends in an arrowhead.

La responsable de commission

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Gatoro', with a long horizontal stroke extending to the right that ends in a flourish.